

tous les départements actuellement évacués. Ces conséquences se tirent presque d'elle-mêmes. Thiers n'était pas le seul qui les eût entrevues, quand il a offert sa démission ; il n'est pas non plus le seul qui ait pu prévoir la réponse que lui donnerait l'Assemblée. Que Thiers ait habilement profité des circonstances pour faire comprendre combien il est nécessaire, indispensable à la France, nous y consentons volontiers ; mais que l'on regarde cette action comme un coup d'état presque sans précédents, nous croyons que c'est plus que forcer la note, et que le Président lui-même doit être fort surpris des admirations énergiques que cette mesure de sa part a partout suscitées.

Les brochures sont presque comme l'Internationale : on les rencontre partout. On en annonce une nouvelle que l'Empereur doit publier bientôt ; elle doit renfermer des révélations importantes sur le système militaire français pendant la dernière guerre. En attendant, Napoléon III a tenu à faire connaître ses idées sur la situation actuelle : il prétend avec raison que le gouvernement du jour ne peut pas se maintenir. "Le duc d'Aumale, dit-il, est le seul homme capable pour le moment, de sauver la France ; si dans six mois, d'Aumale n'est pas président de la république, alors la France sera forcée de venir me chercher et... elle me trouvera." La chose est peut-être plus possible qu'elle n'en a l'air pour le moment.

Ces paroles arrivaient justement au moment où un grand nombre de pétitions étaient déposées devant l'Assemblée, demandant le rétablissement de la monarchie. La lecture de ces pétitions a naturellement soulevé une tempête et causé les scènes les plus tumultueuses : mais ce ne sont pas toujours ceux qui font le plus de bruit qui sont le plus à redouter. L'étonnement de l'Assemblée était à peine calmé qu'une autre pétition, est venue s'emparer de nouveau des esprits et produire une forte sensation. C'est la pétition d'un M. Geo. Wilkes, directeur de la compagnie de la Basse-Californie, faisant l'offre au nom de cette compagnie, de recevoir comme colons dans la péninsule californienne, les condamnés à la déportation : des terrains leur sont donnés à titre gratuit avec tous les avantages ordinairement accordés aux émigrants. Ainsi donc l'Assemblée peut, d'un seul coup, délivrer la France de ces démagogues à tous crins, et ramener au char de l'Etat le seul automédon qui puisse le conduire sans éclaboussure : un roi ou un empereur. Le fera-t-elle ? C'est peu probable. En attendant, la majorité a décidé de rester à Versailles. Il n'y a rien comme ces républicains pour avoir des goûts royaux, une fois qu'ils sont arrivés.

Le message du Président des Etats-Unis, qui était d'abord passé presque inaperçu, commence à être compris en France, et ceux qui pérorèrent depuis si longtemps sur la fraternité des peuples libres, sont bien forcés d'ouvrir les yeux en présence des caresses que la grande république prodigue aux Prussiens et des dédains qu'elle affecte vis-à-vis des fils de la liberté française. Cette déception s'est doublée d'un nouveau désappointement à la nouvelle que l'empereur Guillaume devait aller faire visite au czar, à St. Pétersbourg, le printemps prochain. En présence de cet échange de bon procédés, il ne saurait plus être sérieusement question de l'alliance franco-russe dont on augurait de si bons résultats. Au milieu de ces désenchantements, il y a une consolation dans l'acte patriotique qui vient de se produire parmi les dames de Strasbourg. A l'époque du jour de l'an, le président Thiers a reçu de leur part la somme de 23,945 francs, pour être versée entre les mains du comité chargé de secourir les victimes de la guerre. C'est une preuve que l'Alsace n'est pas encore si allemande que le prétend le prince de Bismarck.

L'Académie française vient de s'aggraver un nouveau membre dont le nom se recommande particulièrement à notre souvenir : M. Xavier Marmier, le nouvel élu, est cet écrivain français distingué qui a visité le Canada il y a quelques années et qui en a parlé avec tant de sympathie dans ses lettres sur l'Amérique. Pendant que M. Marmier prenait sa place au rang des immortels, Mgr. Dupanloup, de son côté mettait sa démission entre les mains du secrétaire perpétuel. Le savant prélat donne pour raison à cette démarche l'impossibilité où il se trouve, de faire partie d'un institut dont Me Littré, athée bien connu, vient d'être nommé membre. L'Académie n'a pas encore décidé si elle accepterait cette démission que l'on commente fort diversement dans les cercles élevés. Mgr. Dupanloup, de son côté persiste dans sa décision.

Il nous faut maintenant donner notre bulletin nécrologique qui, heureusement ne sera pas fort rempli. Nous regrettons cependant d'avoir à y enregistrer tout d'abord le nom de S. E. le cardinal Amati, décédé à Rome, le 26 décembre dernier à l'âge avancé de 78 ans. Ce vénérable prélat était chancelier de la cour pontificale.

On a aussi annoncé dernièrement la mort de Persigny (Jean-Gilbert-Victor Flodin, comte, puis duc). Le nom du duc a été fort lié aux événements des vingt dernières années. Il a été un des plus

constants amis de la famille Bonaparte dont il a servi la cause avec un dévouement remarquable. Il était ministre de l'intérieur en 1852 et, malheureusement pour lui, la postérité n'oubliera pas qu'il a contresigné les décrets relatifs à la confiscation des biens de la famille d'Orléans. Il a occupé pendant longtemps des postes d'ambassadeur, et s'est montré diplomate fort habile. Il était né en 1808 et avait par conséquent soixante et quatre ans.

Un journal de St. Hyacinthe nous apprend la mort du Révd. F. Magloire Turcotte arrivée à East Clifton, le 17 de ce mois. Le défunt était un des plus anciens membres de notre clergé et exerçait son ministère depuis quarante-trois ans. Il était né dans le siècle dernier et était âgé de 73 ans.

Montmagny a aussi perdu l'un de ses citoyens distingués, le chevalier Robert d'Estimauville, mort le 21 de janvier. Il était le neveu d'un émigré français qui a joué sous Lord Dalhousie, un certain rôle officiel dans ce pays. Homme d'excellentes manières, d'un cœur généreux, et d'un esprit distingué, M. d'Estimauville qui exerçait depuis longtemps à Montmagny la profession d'avocat y sera regretté d'un large cercle d'amis.

Nous annonçons aussi avec peine le décès de M. E. Mathieu de l'Assomption, arrivé le 15 du courant. M. Mathieu était un des plus grands propriétaires fonciers de cette province et l'un des hommes les plus estimés de son district. Il a représenté le comté de l'Assomption dans le premier parlement de la Province de Québec et a rempli son mandat avec honneur et intégrité jusqu'en 1871. Il était âgé de 67 ans. C'était un type très-remarquable dans sa franchise et sa fraîcheur de l'*habitat canadien*.

Au moment de clore notre Revue, nous apprenons le décès de l'honorable Etienne Mayrand, arrivé à la Rivière-du-Loup (en haut) le 22 du courant. M. Mayrand appartenait à cette race forte de nos anciens canadiens qui s'en va disparaissant tous les jours. Il avait été membre du Conseil spécial sous lord Sydenham, et conseiller législatif après les troubles de 37 et 38.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DES LETTRES.

—Du désastre complet de la belle Bibliothèque du Louvre, incendiée par les barbares, un livre a été sauvé ; et savez-vous lequel ? Le *Projet de Paix perpétuelle*, de l'abbé de Saint-Pierre ! Convenez que l'anecdote est singulière. Son mérite est d'être vraie. Je suis dépositaire de cette curieuse épave, jusqu'à ce qu'il plaise à M. Jules Simon, à qui je l'ai signalée, de la réclamer. Je tiens entre les mains le volume ; il a été publié à Rotterdam, en 1729, chez Jean-Daniel Beman ; une attestation, signée du frère Paulus, établit qu'il appartenait jadis à la bibliothèque du couvent des Carmes déchaussés, sous le numéro 1213 bis. Plusieurs estampilles nous le montrent passant par la bibliothèque du Tribunal avant d'être catalogué dans celle du Louvre. Rien donc n'est plus authentique. Le titre est long et donne à lui seul une idée de la manière et du style de l'auteur. "Abrégé du projet de paix perpétuelle, inventé par le roi Henri-le-Grand, approuvé par la reine Elisabeth, par le roi Jaques, son successeur, par les Républiques et par divers autres potentats, approprié à l'état présent des affaires générales de l'Europe, démontré infiniment avantageux pour tous les hommes nés et à naître, en général et en particulier pour tous les souverains et pour les maisons souveraines, par M. l'abbé de Saint-Pierre, de l'Académie française."

Je respire. Si par aventure l'exemplaire était unique, quel service j'aurais rendu à l'humanité en arrachant aux flammes un tel chef-d'œuvre, infiniment avantageux pour tous les hommes nés et à naître ! Je tressaille d'allégresse à cette pensée. Et, en tout cas, comme je crois bien qu'aucun homme vivant, autre que moi, n'a lu en conscience le chef-d'œuvre, j'espère, en le faisant connaître, rendre ce service éclatant à l'humanité ingrate. A quoi songeais-je, en laissant sommeiller mon manuscrit à côté du précieux volume, tous deux exposés à un nouvel incendie ? Le monde ne se doutait pas des risques qu'il courait encore. Je n'ai plus à remercier la *Revue de Bretagne* de son hospitalité ; c'est-elle qui doit me remercier de ma condescendance à l'associer à la grandeur du bienfait.

Mais vous me demandez comment j'ai pu préserver un pareil trésor. Je vais satisfaire votre impatience ; j'ai la modestie d'avouer que je n'y ai déployé aucun héroïsme. Vous savez que notre ami Aurélien de Courson était un des conservateurs de la Bibliothèque du Louvre. Comme moi, il avait voulu, en restant à son poste, mettre en sûreté, avant le siège, les bouches inutiles de sa famille,